

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 08 AVRIL 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE.

Était absent et excusé : néant

Était absent : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Mme Maryse FOURAGNAN est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025

Vote du compte financier unique 2024

Affectation des résultats 2024 d'Artagnan en Fezensac

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Vote du budget primitif 2025

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025. Il est adopté à l'unanimité.

Vote du compte financier unique 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Elle précise que le compte financier unique donne une information financière plus simple et plus lisible que les précédents comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public. Le compte financier unique fait ressortir les résultats suivants :

Investissement	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	477 535.61 €	188 979.38 €	261 491.00 €
Recettes	477 535.61 €	177 357.36 €	156 387.50 €
Fonctionnement			
Dépenses	618 143.98 €	432 768.53 €	
Recettes	618 143.98 €	641 274.48 €	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 11 622.02 €

Fonctionnement : 208 505.95 €

Résultat global : 196 883.93 €

Affectation des résultats 2024

L'affectation des résultats 2024 pour le budget primitif 2025 se présente ainsi :

Excédent de fonctionnement (2024)	137 038.10€
Excédent reporté (année précédente)	71 467.85€
Excédent de fonctionnement cumulé	208 505.95€

Déficit investissement	11 622.02€
Déficit des restes à réaliser	47 870.80€
Besoin de financement (déficit investissement + déficit RAR)	105 103.50€
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	208 505.95€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	116 725.52€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	91 780.43€
Résultat investissement reporté (001) : déficit	11 622.02€

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide de maintenir les taux de 2025 comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 14.17%

Taxe foncière bâtie (TFB) : 66.85%

Taxe foncière non bâties (TFPNB) : 116.00%

La recette en résultant est inscrite au budget primitif 2025 au chapitre 73.

Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2025 qui se présente comme suit :

Investissement	
Dépenses	434 956.73 € (dont 261 491.00 € de RAR)
Recettes	434 956.73 € (dont 156 387.50 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	693 941.15 €
Recettes	693 941.15 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2025 de la commune.

Questions diverses

- ✓ Médaille du village : Jean-Marie présente le dernier devis pour 20 médailles avec coffret en cuir.
- ✓ Mercredi 9 avril : Raid UNSS et repérage tournage « Villages préférés des Français »
- ✓ Mercredi 14 mai : inauguration du carrosse de d'Artagnan
- ✓ Merci à Jean-Marie pour avoir repeint l'enseigne du musée, elle est bien plus visible pour le visiteur.

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Véronique THIEUX LOUIT

Le Secrétaire de séance

Maryse FOURAGNAN